

L'Île-de-France adopte ce dispositif innovant mis en place depuis 10 ans en Seine-Saint-Denis. Tandis qu'un rapport gouvernemental sur un éventuel Observatoire national se fait attendre depuis un an.

Le Conseil régional d'Île-de-France a adopté, mercredi 14 décembre, la création en 2012 d'un Observatoire régional contre les violences faites aux femmes. Il sera doté d'un budget de 200 000 euros. Le Front de gauche réclamait cette mesure pour ainsi étendre « un dispositif innovant qui a fait ses preuves en Seine-Saint-Denis », premier et seul département à s'être doté [d'un tel Observatoire](#), en 2002.

Car l'Observatoire ne se contente pas d'observer. Le dispositif en Seine-Saint-Denis a pour rôle de « rendre visible ce phénomène ». Mais surtout, il « favorise le travail en commun » avec d'autres acteurs – associations, services de l'État, municipalités... Il mène des campagnes de prévention auprès des adultes comme des jeunes. Et a mis en place des mesures de protection, comme la mise à disposition de structures d'accueil pour les femmes victimes de violences. Autre mesure, innovante : des téléphones portables d'urgence pour les femmes en très grand danger. Ce dernier dispositif pourrait être rapidement repris par l'Observatoire régional.

Les Régions « peuvent être de véritables points d'appui pour l'action des associations et des professionnel-le-s », souligne le Front de gauche. L'occasion aussi d'une pique à l'UMP : dans la loi sur les violences au sein du couple, adoptée en 2010 ([voir notre dossier](#)), le gouvernement avait refusé d'intégrer la mise en place d'un Observatoire national contre les violences faites aux femmes, jugeant un tel dispositif trop coûteux. Le texte de loi prévoyait que le gouvernement remette au Parlement un rapport sur la création d'un tel Observatoire national avant le 31 décembre 2010. Rapport qui, un an après, se fait toujours attendre...

Source: [lesnouvellesnews](#)